



# Engins de Déplacement Personnel

## Fiche pratique Assurance

Essentiel pour moi

Trottinettes classiques ou électriques, gyropodes, hoverboard... Les «**Engins de Déplacement Personnel**», aussi appelés **EDP**, regroupent tous les moyens individuels de déplacement à roues et à roulettes. Ils peuvent être : sans moteur, à assistance électrique ou à moteur.

Parmi les EDP, on trouve les **NVEI**, «**Nouveaux Véhicules Electriques Individuels**». Cette catégorie d'engins regroupe uniquement les **EDP à moteur électrique**, c'est-à-dire les gyroroues, trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes...



### Les engins classiques

Non immatriculés

#### Pas d'obligation d'assurance

Ce ne sont pas des VTAM (Véhicules Terrestres à Moteur) au sens du Code des assurances

Dits non motorisés, ils sont propulsés uniquement par la force musculaire.

- Vélo
- Trottinette
- Skateboard
- Rollers
- Etc...



#### Risques

Causer des dommages à un tiers



Se blesser



Abîmer son engin



#### Conseils Macif

Être assuré en **Responsabilité Civile Vie Privée** (généralement prévue dans votre assurance habitation)

Être garanti par une assurance **Individuelle Accident**

Souscrire une assurance **Vol / Incendie et Dommages**



### Les engins à assistance électrique

Non immatriculés

#### Pas d'obligation d'assurance

Ce ne sont pas des VTAM (Véhicules Terrestres à Moteur) au sens du Code des assurances

Le moteur renforce l'action réalisée par l'homme (l'engin ne peut pas rouler seul).

- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Etc...



#### Risques

Causer des dommages à un tiers



Se blesser



Abîmer son engin



#### Conseils Macif

Être assuré en **Responsabilité Civile Vie Privée** (généralement prévue dans votre assurance habitation)

Être garanti par une assurance **Individuelle Accident**

Souscrire une assurance **Vol / Incendie et Dommages**



## Les engins à moteur

Immatriculés ou non

### Assurance Responsabilité Civile Automobile obligatoire

L'article L211.1 du Code des assurances prévoit l'obligation de couverture Responsabilité Civile pour tout Véhicule Terrestre à Moteur (VTAM), qu'il soit immatriculé ou non

Propulsés uniquement par un moteur (électrique ou thermique), ils sont également appelés Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI).

- Trotinette électrique
- Vélo électrique
- Gyroroue
- Rocketskates
- Hoverboard
- Skateboard électrique
- Gyropode



#### Risques

**Causer des dommages à un tiers**



Souscrire une assurance **Responsabilité Civile Auto obligatoire**

**Se blesser**



Être garanti par une assurance **Individuelle Accident**

**Abîmer son engin**



Souscrire une assurance **Vol / Incendie et Dommages**



#### Conseils Macif



**Essentiel pour moi**